

AR Prefecture

063-256301375-20250317-DP2025003-AI
Reçu le 03/04/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DP 2025003

DECISION DU PRESIDENT N° 2025/3
Achat d'un véhicule de service

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par les délibérations du comité syndical en date du 2 juin 2021, du 15 décembre 2021, du 20 juin 2024 et du 18 décembre 2024.

Considérant : que dans le cadre du Contrat Territorial Sioule Andelot, il est nécessaire pour l'animatrice d'effectuer de nombreux déplacements, ce qui mobilise un véhicule de service très régulièrement.

Considérant : que plusieurs garages ont été consultés au cours des dernières semaines et que seul l'un d'eux dispose du véhicule adapté à nos besoins,

DECIDE :

Article 1 : de retenir l'offre du garage espace automobile d'auvergne Renault Clermont-Ferrand – Bony Automobiles, qui propose un véhicule Dacia Duster Blue DCI 115 4X2 PRESTIGE immatriculé FM322ZG, au prix de 15 000.00 € TTC.

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2025 au compte 21828.

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 17 mars 2025.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

